

Le chiffre : 83,4 millions d'euros investis au 3^{ème} trimestre 2019 dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse pour les projets en faveur de l'eau

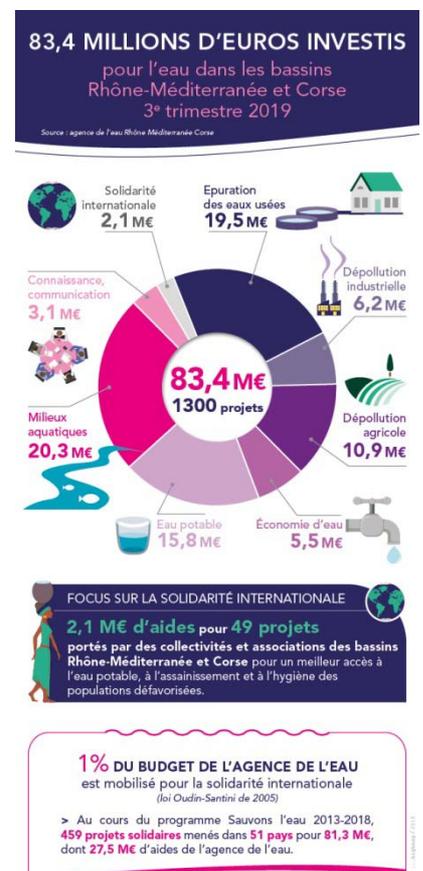
[Focus : 2,1 M€ d'aide à la solidarité internationale]

Au 3^{ème} trimestre de l'année 2019, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a soutenu **1 300 projets** portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, en Rhône-Méditerranée et Corse. Elle leur a accordé **83,4 millions d'euros d'aides** financières soutenant la dynamique de l'économie locale.

Par ailleurs, l'agence de l'eau renforce sa politique partenariale avec les collectivités en signant des contrats pluri-annuels (3 à 5 ans) et pluri-thématiques pour mieux cibler les actions au regard des priorités du 11^e programme « Sauvons l'eau 2019-2024 » et des enjeux locaux. Au cours du 3^{ème} trimestre 2019, l'agence de l'eau s'est engagée sur **17 territoires** pour un montant total d'aides de **70 M€**.

Les chiffres clés au 3^{ème} trimestre 2019 dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse

- 42 % des aides (35,3 M€)** sont attribués aux opérations **d'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable**, portées par les **collectivités**, avec :
 - 19,5 M€ alloués à la réduction des rejets de pollution domestique, dont 5,2 M€ pour le traitement des eaux usées et 14,3 M€ pour mieux gérer leur collecte, notamment par temps de pluie (7,3 M€),
 - 15,8 M€ octroyés à l'eau potable, dont 10,8 M€ pour améliorer les infrastructures des collectivités rurales et 1,6 M€ pour restaurer la qualité des captages dégradés par les nitrates et les pesticides.
- 24 % des aides (20,3 M€)** bénéficient à la **renaturation des milieux aquatiques**, avec 11,6 M€ pour améliorer la morphologie et la continuité des cours d'eau, 2,1 M€ pour préserver et restaurer les zones humides, 0,9 M€ consacrés au milieu marin, 0,9 M€ à la biodiversité, dans le cadre de l'appel à projets lancé par l'agence de l'eau, et 3,9 M€ à l'animation territoriale de cette thématique milieux.
- 13 % des aides (10,9 M€)** vont à la **limitation de la pollution agricole**, avec la quasi-totalité attribuée à l'agence de services et de paiement (ASP) pour le versement d'aides directes aux agriculteurs qui modifient leurs pratiques (conversion à l'agriculture biologique) sur les territoires à enjeux pesticides.
- 7,4 % des aides (6,2 M€)** contribuent à la **réduction des pollutions industrielles** (micropolluants ou toxiques) et **6,6% (5,5 M€)** à une meilleure **gestion quantitative de la ressource en eau** (partage et économies d'eau).



Des projets remarquables au 3^{ème} trimestre 2019

▪ Pour réduire les rejets de pollution domestique

ALPES-MARITIMES Une station d'épuration plus performante pour Nice Haliotis

La Métropole Nice Côte d'Azur va moderniser la station d'épuration Haliotis qui traite les effluents de 19 communes ainsi que les matières de vidange, graisses et boues provenant d'autres stations de la Métropole. Compte tenu de la complexité du projet, elle fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour être accompagnée dans la conception, la réalisation et l'exploitation du nouveau complexe Haliotis mais également pour élaborer un schéma de traitement et de valorisation des boues et sous-produits des stations d'épuration de la Métropole. Pour la première étape de l'AMO, qui comprend essentiellement un état des lieux, des études préalables et la passation des marchés publics pour un coût de 1,6 millions d'euros, la Métropole recevra 50% d'aide de l'agence de l'eau, soit **828 000 euros**.

CORSE Mise à niveau des équipements d'eau et d'assainissement à Méria

La commune de Méria va raccorder les eaux usées du village, dépourvues de traitement, sur la station d'épuration dont elle dispose sur le secteur de La Marine. Les travaux comprennent la réhabilitation du réseau actuel du village, la mise en place d'une canalisation de transfert jusqu'à l'ouvrage de traitement (1,1 kilomètre), ainsi que des aménagements ponctuels sur la station d'épuration de la Marine.

Par ailleurs, la commune doit réaliser une réhabilitation complète des deux réservoirs d'eau potable du village et de la Marine, en très mauvais état, ainsi que l'installation de deux unités de traitement par chlore liquide et de deux unités de contrôle et d'alerte avec pose de compteurs.

Pour l'ensemble de ces travaux, la collectivité reçoit **une subvention de 540 050 € de l'agence de l'eau, dont 378 350 € pour l'assainissement et 161 700 € pour l'eau potable** (70% du coût des projets).

HERAULT Une nouvelle station d'épuration pour Cazouls-lès-Béziers

Le SIVOM Orb Vernazobres va construire une nouvelle station de traitement des eaux usées de 7 500 équivalents-habitants afin d'améliorer la qualité du rejet déversé au ruisseau du Rhonel, un affluent de l'Orb à l'écoulement intermittent. Un traitement plus poussé pour éliminer les nitrates et les phosphates est prévu. Le bassin d'aération actuel sera réutilisé en bassin de récupération des eaux de pluie et les boues d'épuration seront transformées en compost. Ces travaux, d'un montant de 2,2 millions d'euros bénéficieront d'une aide de **909 000 euros de l'agence de l'eau** qui continue à financer à 50% la réhabilitation des stations d'épuration à forts enjeux pour le milieu naturel, dans le cadre de son programme d'intervention 2019-2024.

SAVOIE Une nouvelle station d'épuration intercommunale à St Genis les Villages

Le Syndicat mixte d'eau et d'assainissement du Guiers et de l'Ainan (SIEGA), qui gère l'assainissement de 19 communes iséroises et savoyardes, va construire une nouvelle station d'épuration intercommunale d'une capacité de 3 800 équivalents-habitants. Cet ouvrage traitera les eaux usées de la commune de St Genis les Villages, d'un secteur de Champagneux et de la partie nord de Belmont-Tramonet et permettra de supprimer les stations existantes de St Genis les Villages, non performantes et celle de Belmont-Tramonet, vieillissante et parfois responsable de rejets directs sans traitement au milieu. Les eaux épurées de la nouvelle station rejoindront le Rhône, ce qui supprimera le rejet de l'ancienne lagune de St Genis les Villages, situé en pleine Réserve Naturelle Nationale du Haut Rhône, et qui dégrade la qualité du Guiers aval. Cette opération est inscrite dans le schéma directeur d'assainissement du syndicat et est intégrée au contrat de rivière Guiers Aiguebelette (2012-2019). Pour la création de la nouvelle station d'épuration, d'un bassin d'orage de 500 m³, qui permettra le stockage temporaire des effluents lors des pluies, des collecteurs de liaison depuis les anciens ouvrages jusqu'à la station intercommunale et de la conduite de rejet au Rhône, le syndicat reçoit une **aide de l'agence de l'eau de 916 100 €**.

- **Pour réduire les rejets de pollution industrielle**

BOUCHES-DU-RHÔNE Objectif Zéro Rejet Liquide en mer pour Alteo Gardanne

Depuis 1966, l'usine d'aluminés Alteo de Gardanne rejette ses effluents en mer, dans une zone faisant partie aujourd'hui du Parc National des Calanques. Ces dernières années, afin de se conformer à l'évolution de la réglementation en termes d'autorisations de rejet, l'établissement a progressivement réduit les flux polluants rejetés en mer grâce à la mise en place de plusieurs installations de traitement, co-financées par l'agence de l'eau. Aujourd'hui, Alteo élabore un projet ambitieux qui vise à lui permettre, à terme, de supprimer tout rejet polluant en mer, dans la zone du Parc des Calanques, avec un objectif de « Zéro Rejet Liquide » y compris les émissions résiduelles de métaux, comme l'arsenic (105 kg/an), le chrome (50 kg/an) et le zinc (5 kg/an).

Ce projet doit être réalisé en filtrant les effluents de l'usine par osmose inverse (phase 2 du projet) et recyclage interne, avec en préalable un traitement biologique des effluents qui constitue la phase 1 du projet « Zéro Rejet Liquide ». Pour cela, la construction d'un étage de prétraitement biologique reçoit une aide de l'agence de l'eau de **2,4 M€** sur un total de 6,1 M€.

DRÔME Un traitement biologique pour sécuriser les rejets de l'entreprise Délifruits

Refresco France devance la mise aux normes, prochainement exigée par la réglementation européenne sur les émissions industrielles (IED), de son usine de production de jus de fruit « Délifruits » à Margès (26). L'entreprise va mettre en place un traitement poussé, susceptible de réduire suffisamment les niveaux polluants de ses rejets, non seulement pour améliorer la qualité des épandages agricoles, filière d'évacuation actuelle de ses sous-produits, mais également pour envisager désormais un rejet direct, respectueux des futures normes IED, dans la rivière Herbasse, affluent de l'Isère. Pour la réalisation d'un méthaniseur, suivi d'un bassin d'aération biologique, ouvrages qui permettront d'atteindre les objectifs épuratoires et environnementaux visés et de sécuriser le traitement des effluents de l'usine « Délifruits », en cas d'insuffisance et de défaillance de la filière épandage, l'entreprise Refresco reçoit une **aide de l'agence de l'eau de 1,8 M€**.

- **Pour préserver la ressource en eau et améliorer la qualité de l'alimentation en eau potable**

CORSE Réduction des fuites sur le réseau d'eau de Santa Maria Poghju

Le syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani poursuit la mise à niveau de son réseau d'eau potable. Il remplace sur environ 1,8 kilomètre la canalisation de distribution qui permet le transfert de l'eau vers le réservoir principal de Santa Maria Poghju. Cette canalisation en fibro-ciment est sujette à de nombreuses casses et les économies d'eau attendues sont estimées à 20 000 m³ par an. L'agence de l'eau attribue au syndicat **une subvention de 406 700 €**, soit 70% du montant des travaux.

ARDECHE Gestion concertée de la ressource en eau et actions en matière d'usages agricoles

La quasi-totalité du département de l'Ardèche est classée en territoire prioritaire, dans le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) Rhône-Méditerranée, en matière de déficit quantitatif des ressources en eau. Les études menées jusqu'alors ont conduit à la définition de quatre Zones de Répartitions des Eaux (ZRE) et à la mise en place de plans de gestion de la ressource en eau (PGRE).

La Chambre d'agriculture du département de l'Ardèche et l'agence de l'eau ont signé un accord-cadre visant à organiser une gestion concertée de l'eau et à conduire des actions concernant les usages agricoles, afin de diminuer les pressions sur les ressources naturelles et de pérenniser l'agriculture au sein du département de l'Ardèche. La Chambre d'agriculture s'engage à assurer la mission d'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC), sur le bassin versant du Doux dans un premier temps, et à terme probablement sur l'ensemble des ZRE du département. Cet accord-cadre ne comporte pas d'engagement financier ferme. Néanmoins, la Chambre d'agriculture bénéficiera de l'accompagnement de l'agence prévu par son 11^{ème} programme d'intervention pour l'établissement d'un OUGC, avec un taux d'aide maximum de 70%.

ARDECHE Renouvellement de canalisations d'eau potable sur les communes de Montréal, Ruoms et St Alban d'Auriolles

Le Syndicat des eaux du bassin de l'Ardèche (SEBA) améliore les performances des réseaux d'eau potable des communes qui lui ont délégué cette compétence, soit 44 sur les 86 de son périmètre. Il renouvelle environ 8 kilomètres de conduites sur Montréal, Ruoms et St Alban d'Auriolles. Pour cette opération, inscrite au contrat établi avec le SEBA, et comprenant notamment le rattrapage structurel des infrastructures d'eau et d'assainissement des communes classées en zone de revitalisation rurale sur le périmètre du syndicat, l'agence de l'eau attribue **une subvention de 773 549 €**, soit 50% du coût des travaux.

- Pour préserver et restaurer les milieux aquatiques et favoriser la biodiversité

DOUBS / JURA Restauration de tourbières dans le massif du Jura par le conservatoire d'espaces naturels

Le conservatoire des espaces naturels de Franche-Comté, en collaboration avec ses partenaires (collectivités, associations, Etat) poursuit le programme Life de restauration de tourbières dans le massif jurassien qui constitue l'une des zones les plus riches en tourbières d'Europe de l'Ouest. Le programme intitulé «Réhabilitation fonctionnelle des tourbières du massif jurassien franc-comtois» a pour principal objectif de préserver et de restaurer le fonctionnement hydrologique de 60 tourbières des départements du Doubs et du Jura, soit 37 % des tourbières du réseau NATURA 2000 du Jura franc-comtois, sur la période 2014-2020. L'agence de l'eau accompagne financièrement le projet dans le cadre de programmations annuelles et la sixième tranche de travaux recevra une aide de **918 400 euros** sur un montant total de 1,8 M€ de travaux.

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE Une étude d'impact des ouvrages ferroviaires sur le fonctionnement des cours d'eau

SNCF réseau - Direction territoriale Bourgogne Franche-Comté lance une étude de l'impact de ses ouvrages ferroviaires sur la continuité écologique des cours d'eau en Bourgogne Franche-Comté. 132 ouvrages seront investigués dont 49 ouvrages en Rhône-Méditerranée.

Pour cette étude (collecte de données, investigations de terrain, analyse des risques et scénarii d'aménagement pour chaque ouvrage), l'agence de l'eau attribue **une aide de 70 000 euros**.

CÔTE D'OR Mise en place d'un réseau de suivi de la qualité des rivières et des nappes de Côte d'Or

Le Département de Côte d'Or réalise depuis de nombreuses années un suivi qualitatif et quantitatif des rivières et des nappes de son territoire. Objectif : déterminer leur état écologique, détecter les pollutions par les pesticides et les métaux et évaluer l'efficacité des actions engagées sur le milieu naturel.

Concernant la qualité des cours d'eau, 21 stations de surveillance sont situées sur les bassins versants de la Tille, Venelle, Bèze et Vingeanne. L'agence de l'eau apporte une aide de **56 100 euros** pour ce suivi.

Pour le réseau de suivi quantitatif des cours d'eau, complémentaire au réseau de surveillance national piloté par la DREAL Bourgogne Franche Comté, le Département bénéficie d'une aide de **19 500 euros**. Enfin, le réseau de suivi qualitatif et quantitatif des nappes d'eau souterraines dont l'eau est utilisée pour l'alimentation en eau potable, reçoit une aide de **82 700 euros de l'agence de l'eau**.

Toutes les données acquises sur l'état écologique et l'état chimique des eaux alimentent l'évaluation des actions de protection et de reconquête des eaux menées sur le territoire.

ALPES-MARITIMES Travaux d'abaissement du seuil 7 de la basse vallée du Var

Le Syndicat mixte inondation, aménagement et gestion de l'eau Maralpin (Smiage) poursuit les travaux d'abaissement des seuils qui jalonnent le Var. Construits entre 1971 et 1986 pour réparer les dégâts causés par l'extraction massive de galets durant près de 40 ans, ces seuils ont permis à l'époque de rehausser la côte du fleuve et de sa nappe d'accompagnement et d'empêcher l'effondrement des digues et des ponts menacés par l'affouillement des fondations. Néanmoins, ces 11 ouvrages ont modifié l'écoulement des eaux du fleuve ce qui a parfois accentué le risque de débordement en crue. Outre la diminution du risque inondation, l'abaissement des seuils doit permettre de restaurer un fonctionnement plus naturel du fleuve,

une meilleure circulation des poissons et le retour progressif au faciès méditerranéen d'origine. Les seuils n° 10, 9 et 8 ont déjà fait l'objet de travaux entre 2011 et 2018. C'est à présent au tour du seuil 7 d'être abaissé. L'agence de l'eau apporte au syndicat une **aide de 1 million d'euros** sur un coût total de 1,47 M€.

BOUCHES-DU-RHÔNE Repeupler de poissons les fonds marins à La Ciotat, Cassis et Marseille

La Caisse des Dépôts et de Consignation Biodiversité va mener une opération de restauration écologique, BioRestore, sur le territoire de Cassis, La Ciotat et Marseille (CasCioMar) sur la période 2019-2020. Fondé sur la pêche de post-larves, leur élevage jusqu'au stade juvénile et leur réimplantation dans le milieu naturel, ce procédé permet d'accélérer le repeuplement des fonds marins et de favoriser la présence d'espèces à fort intérêt halieutique et patrimonial. Cette opération s'inscrit dans le contrat de baie de la rade de Marseille au titre de la restauration écologique du milieu marin. Elle reçoit **475 000 euros** d'aide de la part de l'agence de l'eau.

VAUCLUSE Nouvelle passe à poissons à la confluence de l'Ouvèze avec le Rhône

Dans le cadre du Plan Rhône, la Compagnie nationale du Rhône (CNR) va construire une passe à poissons à bassins successifs sur un seuil localisé à la confluence de l'Ouvèze avec le Rhône sur la commune de Sorgues. Cet ouvrage permettra de laisser circuler librement les poissons et les sédiments actuellement bloqués par le seuil. L'agence de l'eau apporte une aide de **892 000 euros** pour un montant de 2 270 000 euros de travaux.

CORSE Elaboration d'un Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) des bassins versants de la Gravona, du Prunelli et des golfes d'Ajaccio et de Lava

La **Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien (CAPA)** est désignée structure porteuse du Sage « Gravona, Prunelli, golfes d'Ajaccio et de Lava », qui couvre un territoire de 25 communes (plus de 92 000 habitants) et trois intercommunalités. A ce titre, elle assure l'animation et la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires à l'élaboration de cet outil réglementaire de planification, qui vise la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques. La CAPA a décidé de faire appel à un prestataire externe pour la rédaction des documents du SAGE, leur analyse et sécurisation juridique, ainsi que pour l'animation des phases de concertation et de consultation. Pour la réalisation de ces prestations, la collectivité bénéficie d'une **aide de l'agence de l'eau de 72 000 €** (50% du coût de l'opération).

HERAULT Des travaux de restauration du Salaison à Mauguio

Le SIVU de l'assainissement Terres et étang de l'Or lance des travaux de restauration du Salaison, le cours d'eau le plus dégradé du bassin versant de l'étang. L'altération de sa morphologie est responsable de la mauvaise qualité écologique des eaux. Un tronçon de rivière situé entre la route départementale 189 et l'amont du Pont des Passes à Mauguio va faire l'objet de travaux d'élargissement du lit, d'adoucissement des berges, de restauration de la ripisylve et d'amélioration de la continuité piscicole. L'agence de l'eau apporte **1,2 million d'euros d'aide** à ce projet dont le montant total s'élève à 3,8 M€.

AUDE Déconstruction du barrage de Pennautier pour laisser passer les anguilles

Le Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin du Fresquel va démanteler le barrage à clapets de Pennautier implanté sur le Fresquel, en amont de sa confluence avec l'Aude, et supprimer une partie de la chaussée du moulin. Ce barrage est difficilement franchissable par les anguilles, poissons migrateurs. L'ouvrage étant encore utilisé par des particuliers pour l'irrigation de jardins familiaux, la destruction sera compensée par la création d'un puits en berge pour conserver cet usage. Outre la démolition de la maçonnerie, le Syndicat va notamment stabiliser le lit du cours d'eau, reprofiler les berges et créer un lit d'étiage pour le Fresquel et le bief du moulin. Le projet prévoit aussi l'acquisition et l'aménagement paysager de l'île du moulin, parcelle au droit du barrage, et le rachat du droit d'eau au propriétaire du moulin. Cette opération d'un coût de 845 000 euros sera financée à 80% par l'agence de l'eau soit une **aide de 676 000 euros**.

- **Solidarité internationale : pour améliorer les conditions d'accès à l'eau et à l'assainissement des populations défavorisées**

Soutien aux populations du Burkina Faso

La communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard participe à l'amélioration, pour les populations de Zimtanga au Burkina Faso, de l'accès à l'eau et à l'assainissement avec la création d'un forage et la construction de latrines. Le programme prévoit également un travail de protection des eaux du lac Bam consistant à restaurer sa ripisylve et à créer des cordons pierreux afin de lutter contre son ensablement. Une gouvernance du service de l'eau et de l'assainissement sera mise en place au sein d'un service municipal dédié. La gestion des boues des latrines sera également assurée.

Le programme bénéficie d'une aide de **24 900 euros de l'agence de l'eau** pour un montant total de travaux de 49 938 euros.

Soutien aux populations marocaines

La commune d'Antibes (06) soutient la commune de Zaouia Sidi Abdenbi au Maroc dans la rénovation et l'amélioration de son système de production et de distribution d'eau potable. Le programme prévoit notamment l'utilisation de l'énergie solaire pour assurer le pompage et le relevage de l'eau vers un réservoir de stockage et alimenter une unité de potabilisation de l'eau. Un compteur permettra d'évaluer la consommation et de proposer une tarification socialement acceptable du service de l'eau. La gestion et l'entretien des équipements seront assurés par les usagers en accord avec l'autorité publique locale. L'association "Eau Top", constituée d'étudiants en formation aux métiers de l'eau, réalisera ce projet qui reçoit une aide de l'agence de l'eau de **19 466 euros** pour un budget de travaux de 29 467 euros.

Le Syndicat des eaux de la région d'Ambérieu en Bugey (01) finance un réseau de distribution d'eau potable et la construction de toilettes collectives pour les villages de Azbdar et de Taouzi au Maroc. Pour chacun des douars, la structuration d'une association d'usagers permettra d'assurer le relevé des consommations, la tarification ainsi que le recouvrement des coûts du service de l'eau. Le programme prévoit également l'entretien et la maintenance durable des équipements. Ce projet, dont la mise en œuvre sera assurée par Eau Soleil Rhône-Alpes, reçoit une **aide de 38 400 euros** de l'agence de l'eau pour un montant total de travaux de 71 150 euros.

Soutien aux populations ivoiriennes

La commune de Sète (34) finance la mise en place d'un mini réseau d'alimentation en eau potable dans le village de ONO 14, en Côte d'Ivoire. Une association des usagers sera constituée pour assurer la gestion du réseau et le recouvrement des coûts du service de l'eau au droit des bornes fontaines. Ce programme d'alimentation en eau potable, sera complété par des actions de sensibilisation à l'hygiène. Il veillera notamment à lutter contre les méfaits de la défécation à l'air libre et à réduire les taux de maladies hydriques, en incitant les usagers à réhabiliter les équipements d'assainissement existants. Ce programme, mené sur place par Aquassistance, bénéficie d'une aide de l'agence de l'eau de **146 386 euros** pour un montant de travaux de 269 400 euros.

FOCUS SUR LES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU AUX PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT, AU 3EME TRIMESTRE 2019

Au cours du 3^{ème} trimestre 2019, l'agence de l'eau a attribué **2,1 euros** d'aides pour **49 projets portés par 12 collectivités et 3 associations** pour améliorer les conditions d'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène des populations défavorisées des pays en développement.

L'action de l'agence de l'eau s'inscrit dans le cadre des Objectifs du Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Elle est fondée sur la loi **Oudin-Santini** du 9 février 2005 qui permet aux agences de l'eau, au même titre que les collectivités territoriales, de consacrer **jusqu'à 1 % de leurs recettes** à des actions de coopération et de solidarité internationale.

L'agence mobilise depuis plus de 10 ans des moyens humains et financiers, en collaboration avec les acteurs de coopération et de solidarité internationale des bassins. Elle est en particulier l'agence référente, au nom des 6 agences de l'eau, pour les actions menées avec les Etats riverains de la Méditerranée et Madagascar.

Lors de son dernier programme Sauvons l'eau 2013-2018, l'agence de l'eau a financé 459 projets solidaires dans 51 pays, soit 27,5 M€ d'aides.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr - [@SauvonsLeau](https://twitter.com/SauvonsLeau)



L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... La commission des aides, composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau, délibère 4 fois par an pour attribuer les aides financières dans le cadre du programme d'intervention « Sauvons l'eau 2019-2024 » qui investit 2,6 milliards d'euros sur 6 ans.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Valérie Santini • 06 33 03 76 24 valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens – Laurence Nicolas • 06 64 50 59 50 / laurence@plus2sens.com & Stéphanie

Bonnamour • 06 60 58 45 45 / stephanie@plus2sens.com